

Fiscalité

Sur l'imposition des couples, le PDC est taxé de rétrograde

Le Conseil national rejette l'initiative PDC «Non à la pénalisation des couples mariés». Le débat a porté un peu sur la politique fiscale, beaucoup sur des questions sociétales

L'essentiel

- **Mariage** La définition de l'institution donnée par le PDC a été très critiquée
- **Fiscalité** Une majorité ne veut pas fermer la porte à l'imposition individuelle
- **Solution** Un contre-projet est sur la table. Eveline Widmer-Schlumpf se montre sceptique

Lise Bailat Berne

Cela devait être le moteur du PDC en année électorale. Lancée en 2012, son initiative «Non à la pénalisation du mariage» vise à éliminer la discrimination fiscale que subissent aujourd'hui environ 80 000 couples mariés, disposant d'un revenu annuel commun d'au moins 190 000 francs, qui paient plus d'impôt fédéral direct (IFD) que les couples non mariés. Mais le texte a viré hier au débat de société. Finalement, la Chambre du peuple a refusé l'initiative par 102 voix contre 86 au bénéfice d'un contre-projet direct.

Dans le fond, tous les partis disent vouloir mettre les couples mariés et les autres sur un pied d'égalité fiscale. En 1984 déjà, le Tribunal fédéral dénonçait la situation. Mais comment la corriger? Les moyens proposés par le PDC et ses alliés sur cet objet - l'UDC, le PBD et, chose rare, le Conseil fédéral - n'ont pas convaincu la majorité. L'initiative a glissé sur plusieurs peaux de banane.

Un homme et une femme

Tout d'abord, l'initiative inscrit dans la Constitution la définition du mariage comme l'union durable d'un homme et d'une femme. Une majorité a estimé que, sous couvert de débat fiscal, le PDC voulait ainsi fermer la porte aux partenaires enregistrés et à une éventuelle évolution vers le mariage pour tous. Andrea Caroni (PLR/AD): «Cette définition est limitative et inutile. Elle empêche les personnes en partenariat enregistré d'accéder aux mêmes droits. Elle est même dangereuse: à chaque fois que l'on voudra faire un geste envers les partenaires enregistrés, le risque existe que l'on dise qu'un couple est l'union uniquement d'un homme et d'une femme.»

Le président du PDC, Christophe Darbellay, a assuré que les couples homosexuels pacés bénéficieraient, comme les couples mariés, des retombées de l'initiative. La ministre Eveline Widmer-Schlumpf abonde: «Cette définition du mariage est conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit seulement d'une garantie donnée au mariage en tant que forme d'union. Cela ne signifie pas que cette garantie ne peut pas aussi être donnée à d'autres formes d'union.»

Mais il n'en fallait pas plus pour échauffer les esprits. «Je suis homosexuel, je vis depuis vingt-cinq ans avec mon partenaire, et c'est une bonne chose. Mais, si vous dites oui à l'initiative, vous estimez qu'une relation entre un homme et une femme vaut plus qu'une relation entre un homme et un homme», a fustigé Daniel Stolz (PLR/BS). «Si l'on veut protéger le loup, on définit d'abord ce qu'est le loup avant de définir comment le protéger», a rétorqué Yves Nidegger (UDC/GE). Avant de conclure: «Je rappelle que mariage vient du mot latin *matrimonium*, qui veut dire personne qui accouche. Or le mariage de couples homo-



Débat fiscal
Eveline Widmer-Schlumpf et son camarade de parti, le conseiller national Hansjörg Hassler (PBD/GR). PETER SCHNEIDER/KEYSTONE

Contre l'initiative

Adèle Thorens (VD), coprésidente des Verts



Les Verts ont sans doute défendu la vision la plus libérale dans le débat d'hier sur la fiscalité des couples mariés. Ils proposaient d'inscrire dans la Constitution la non-discrimination fiscale de «toute forme d'union». La coprésidente romande du parti, Adèle Thorens, s'explique: «Nous ne remettons pas en question la volonté de ne pas discriminer fiscalement les couples mariés. Mais, aux yeux des Verts, cela vaut pour tous les modèles. Allons jusqu'au bout: que cela plaise ou non, la vie des couples aujourd'hui est d'une extrême diversité. Nous refusons de discriminer quelque modèle que ce soit: mariés, divorcés, en partenariat, concubins, familles recomposées, arc-en-ciel, etc. Le législateur n'a pas à juger de la manière dont les citoyens mènent leur vie.» Battus sur leur proposition de minorité, les Verts se sont ralliés au contre-projet direct qui l'a emporté au final. Contrairement à l'initiative du PDC, ce contre-projet ne bloque pas la voie au mariage pour tous, auquel les écologistes sont favorables. «Je pense que le PDC a une vision si conservatrice du couple et de la famille qu'il n'a tout simplement pas considéré en rédigeant son texte que le mariage pouvait évoluer et s'ouvrir aux couples homosexuels, affirme Adèle Thorens. Il s'agit ici d'un problème démocratique: la discussion sur le mariage pour tous ne pourrait plus avoir lieu au niveau légal, parce qu'elle serait de facto exclue par la définition du mariage inscrite dans la Constitution. C'est inacceptable.»

Pour l'initiative

Christophe Darbellay (VS), président du PDC



En commission, l'initiative du PDC n'avait été battue que sur un fil: 13 voix contre 12. Hier, le président du parti, Christophe Darbellay, y croyait. A deux reprises, il a donné des garanties à la tribune. «Nous avons deux institutions aujourd'hui: le mariage et le partenariat enregistré. Toutes deux verront leur sort s'améliorer si l'initiative du PDC est mise en œuvre. A contrario, le contre-projet est une coquille vide. Notre texte n'est pas discriminatoire et il résout un problème vieux de 30 ans!» assure le Valaisan. Les critiques envers le PDC sur les questions d'orientation sexuelle ne formeraient ainsi qu'un procès d'intention. Mais, si c'est le cas, pourquoi vouloir définir le mariage dans la Constitution comme l'union durable d'un homme et d'une femme? «Simple pour ancrer la définition du couple marié par rapport au célibat. On ne l'a pas inventée: cette définition correspond à celle du Tribunal fédéral et à celle des droits de l'homme», assène Christophe Darbellay. Il ajoute: «Prenez n'importe quel livre de droit. Posez la question à n'importe qui dans la rue: qu'est-ce que le mariage? Il dira l'union d'un homme et d'une femme. Mais nous respectons les partenaires enregistrés, qui, par analogie, sont traités fiscalement comme des couples mariés.» Pour le Valaisan, les opposants à l'initiative tentent simplement de noyer le poisson. «On prend un détail de l'initiative et on veut lui faire porter tous les maux. Si certains veulent faire le débat sur le mariage pour tous, qu'ils le fassent! Mais ce n'est pas le débat ici.»

Contre l'initiative

Hugues Hiltbold (GE), conseiller national PLR



Le PLR est satisfait. «Le contre-projet majoritaire est issu de nos rangs. Cela fait longtemps que nous voulons l'imposition individuelle. Nous ne devons pas tenir compte du statut du couple ni de son état civil face à l'impôt», affirme Hugues Hiltbold. Le Genevois se réjouit aussi que la définition du mariage proposée par le PDC n'ait pas passé la rampe. «Faut-il vraiment définir dans la Constitution ce qu'est un mariage? La dimension symbolique est très forte. Cela stigmatise toute une série de personnes, ce qui n'est pas bon.» Pourtant, le PDC assure que les partenaires enregistrés ne seraient pas discriminés par son initiative. Pourquoi ne pas le croire? «Le vrai problème est que le PDC a oublié le volet partenariat enregistré lorsqu'il a lancé son initiative. Mais cela tient aussi au fond: il n'y a pas de nécessité impérieuse d'inscrire une telle définition, sinon pour ancrer une vision traditionaliste de la famille.» Le vote d'hier fait ainsi pousser des ailes au PLR pour parvenir à l'imposition individuelle. A raison? «Les esprits changent. Je ne dis pas qu'il y a une majorité pour ce système, mais nous voyons que le PS et les Verts nous soutiennent désormais. Exclure d'emblée cette possibilité n'était pas adroit.» Au risque que les couples mariés doivent encore attendre avant de ne plus être pénalisés par l'IFD? «Si le contre-projet aboutit, nous aurons trois ans pour faire une loi d'application. Notre solution a l'avantage d'être simple tout en reprenant le but, louable, de l'initiative du PDC.»

Projets sur la table

Fiscalité individuelle

Le rejet de l'initiative PDC «Non à la pénalisation du mariage» pourrait ouvrir la voie à l'imposition individuelle. Le dossier est un véritable serpent de mer. Il a déjà été examiné en 2012. Le gouvernement avait alors fini par abandonner. Mais un postulat de commission, adopté au National en juin dernier, demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les différents modèles d'imposition individuelle. Si les Etats suivent, le gouvernement s'y mettra à contrecœur. Il estime qu'un tel changement serait très lourd au niveau administratif, qu'il obligerait les Cantons à s'y plier et qu'il engendrerait un manque à gagner de 2 à 2,35 milliards de francs.

Mariage pour tous Le rejet de l'initiative du PDC prépare aussi le débat sur le mariage pour tous. Une initiative parlementaire des Verts libéraux veut ouvrir les différentes formes d'union régies par la loi à tous les couples au niveau civil. Le mariage religieux n'est pas concerné.

Modes de vie Présente dans le débat d'hier, la question de la mise à égalité des différentes formes d'organisation familiale (concubins, binationaux, etc.) reviendra aussi sur le tapis. Le Conseil fédéral élabore un rapport pour un «droit de la famille moderne» et du mariage, sur proposition socialiste. Une motion UDC veut y mettre fin.

sexuels sous cet angle-là est un non-sens.» A ceux qui fustigeaient une instrumentalisation du parlement par les homosexuels, Ada Marra (PS/VD) a répliqué: «Je trouve ce reproche violent. Un lobby des homosexuels vaut bien un lobby des militaires.»

Deuxième peau de banane: la question fiscale de fond a, elle aussi, donné lieu à un débat de société. Les conservateurs veulent introduire au niveau fédéral le modèle d'imposition du *splitting* appliqué déjà dans la majorité des cantons, qui prévoit que le couple soit taxé comme une communauté économique. Les progressistes, eux, tendent vers l'imposition individuelle. «A l'heure où on appelle les femmes à la rescousse après le 9 février, l'imposition individuelle ne peut que les encourager à s'engager dans la voie professionnelle», a argumenté Anne Mahrer (Verts/GE).

«Dois-je m'excuser parce que je suis mariée?» s'est emportée Ida Glanzmann (PDC/LU). Et sa collègue Ruth Humbel (PDC/AG) de plaider: «La discrimination des couples mariés est une réalité. Trente ans après les critiques du Tribunal fédéral, il faut enfin passer aux actes.» Eveline Widmer-Schlumpf a tenté de tempérer en disant que l'initiative du PDC laisse beaucoup de solutions ouvertes. «Elle ne permet peut-être pas l'imposition individuelle pure, mais une imposition selon différents modèles de calcul», a-t-elle précisé.

Mais la majorité a préféré rejeter l'initiative et lancer un contre-projet direct qui ne donne pas de définition, qui ne ferme pas la porte à l'imposition individuelle et qui met le mariage sur pied d'égalité pour les impôts et les assurances sociales. Eveline Widmer-Schlumpf, lasse, a conclu: «Ce contre-projet ne contient pas de solution. Si vous voulez vraiment améliorer la situation actuelle, faites le nécessaire. Et définissez des conditions-cadres pour qu'en 2022 on ne se retrouve pas avec les mêmes questions sur les bras.» Le dossier passe au Conseil des Etats.